

Extrait du Procès-verbal des Délibérations
Du Conseil Municipal du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, 23 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2026 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Serge CHOURRE.

Présents : Herve WALLEZ, Victoire MAHIEU, Sébastien MAJESTE, Audrey BURGUE, Cédric HERARD, Julie CASEMAYOU, Bruno BERNOS, Hélène GUIRAL, Vincent MATHY, Sylvie VALLAT, Christine FLORAS, Christophe BLANCHET, Camille BAZAILLACQ

Absents :

Absent mais ayant donné pouvoir :

Mathieu PEYROUTET a donné pouvoir à Christophe BLANCHET

Secrétaire de séance : BURGUE Audrey

Début de séance : 19h40

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

A l'adoption du budget primitif pour 2026, il a été prévu l'attribution d'une subvention pour les associations qui avaient déposés les documents réclamés par la commission finances ; ce qui nous permet d'envisager le versement des sommes ci-dessous.

Monsieur le Maire a demandé aux Conseillers Municipaux s'ils étaient membres d'une association citée ci-dessous, 3 Conseillers sont membres d'une association citée ci-dessous. Monsieur le Maire leurs demande de ne pas prendre vote à cette délibération.

Le Conseil Municipal, a ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré avec 11 voix « Pour » 0 abstentions et 1 voix « Contre ».

DECIDE le montant des subventions comme suit :

* Au cœur de Bouboulou	0 €
* Comité des fêtes	1 300 €
* Association sportive	0 €
* K-Faustin	0 €
* A.D.M.R.	1 500 €
* Association « Vivre à St Faust »	700 €
* Association « La Saintfausthèque »	700 €
* Association « La Gaspe »	700 €
* Association « Lou Mansengou »	700 €
* Association de chasse	0 €
* Association Coup de Pouce	0 €
* Association GFP Alegria Do Minho	700 €
* Association "Les tokedekotos"	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Serge CHOURRE

